

## PROCÈS-VERBAL

Bureau du 7 avril 2021

L'an 2021, le mercredi 7 avril à 18 heures, les délégués du Bureau, dûment convoqués par le Président, Olivier LAVENKA, le 26 mars 2021, se sont réunis au siège du Syndicat, sis 3 rue Paul Cézanne à MELUN, sous la Présidence M. Olivier LAVENKA, Président.

Étaient présents à l'ouverture de la séance du Bureau :

M. Olivier LAVENKA, Président, délégué du Département de Seine-et-Marne,  
Mme Daisy LUCZAK, déléguée du Département de Seine-et-Marne, en visioconférence,  
Mme Marie-Pierre BADRÉ, déléguée de la Région Ile-de-France, en visioconférence,  
M. James CHERON, délégué de la Région Ile-de-France, en visioconférence,  
M. Michel CHARIAU, délégué de la Communauté de d'agglomération du Pays de Fontainebleau,  
M. Christian PEUTOT, délégué de la Communauté de communes de Pays de Nemours, en visioconférence,  
M. Michael ROUSSEAU, délégué de la Communauté de communes des Deux Morin, en visioconférence.  
M. Fabien VALLÉE, délégué de la Communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie, en visioconférence.

Étaient excusé(e)s :

Mme Virginie THOBOR, déléguée du Département de Seine-et-Marne.

Étaient absents :

M. Claude DECUYÈRE, délégué de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux,  
M. Marcel FONTELLIO, délégué de la Communauté de communes Brie Nangissienne.

A l'ouverture de la séance du Bureau, le quorum au tiers de 6 voix étant atteint (8 délégués présents représentant 14 voix). M. Olivier LAVENKA, Président, ouvre la séance. Il est à préciser qu'il est fait application de la loi du 14 novembre 2020 portant prorogation de l'état d'urgence sanitaire pour le quorum et pour le recours à la visioconférence.

Mme Daisy LUCZAK est désignée secrétaire de séance.

### **Rapport DBS2021-01 : approbation du procès-verbal du Bureau du 9 décembre 2020**

M. Olivier LAVENKA soumet le procès-verbal du Bureau du 9 décembre 2020 à l'approbation des membres du Bureau. La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION).

### **Rapport DBS2021-02 : Approbation du Plan de Formation 2021-2022**

M. Olivier LAVENKA soumet le plan de formation 2021-2022 à l'approbation des membres du Bureau. La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION).

**Rapport DBS2021-03 : Abrogation de la délibération n°B 03-02-2015 en date du 30 septembre 2015 portant adoption des modalités d'avancement et de promotion des agents de Seine-et-Marne Numérique et présentation des arrêtés portant promotion interne et avancement de grade dans le cadre des lignes directrices de gestion**

M. Olivier LAVENKA précise que les lignes directrices de gestion concernant l'avancement de grade ayant été adoptées par arrêté du 11 février 2021, il revient au Bureau de procéder à l'abrogation de la délibération de 2015 qui avait institué les modalités d'avancement. La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABTSENTION).

**Arrivée en visioconférence de Mme Virginie THOBOR, déléguée du Département de Seine-et-Marne.**

**Questions diverses :**

M. Olivier LAVENKA rappelle les objectifs de programmation. Le déploiement de la programmation 2018 est achevé. La programmation 2019 est à un taux d'avancement de 97%. 60% de la programmation 2020 est déployée et la programmation 2021 est en phase études à l'exception de 4 PM déjà déployés. Au total, près de 200 000 prises sont déployées, soit les 2/3 du programme. Concernant la commercialisation, 77 000 prises sont commercialisées soit 40% du parc déployé à la date du 1<sup>er</sup> avril 2021. Sur 37 communes, il est à noter un taux de commercialisation supérieur à 60%. Il s'agit d'une belle réussite.

M. Olivier LAVENKA rappelle les éléments sur le programme des sites isolés. Il rappelle que lors d'un précédent comité syndical, la clé de répartition présentée prévoit que la part d'investissement supportée par les EPCI soit de l'ordre de 20%. Il indique que le travail technique est achevé, il reste désormais un aller-retour à effectuer avec les EPCI pour valider les volumes de prises. Il annonce que de fait le travail technique précité a permis d'identifier 500 prises en plus, ce qui porte le coût global du projet de 36M€ à 40M€. Il rappelle que les financements Département et Région, à hauteur de 7M€ chacun, sont notifiés, que le FSN doit apporter une contribution à hauteur de 6,5M€ et que la part EPCI fixée à 20% représente 8M€. La part pris à sa charge par le délégataire de l'ordre de 10 à 12M€ fait l'objet d'une négociation. Si la part d'investissement obtenue devrait être moindre, il est à noter que le Syndicat dispose de la capacité à emprunter sachant que la redevance d'affermage que le délégataire verse au Syndicat est aujourd'hui de 1,5M€ et doit atteindre très rapidement les 3M€. Le Président rappelle également avoir écrit à l'ensemble des 22 EPCI concernés par les sites isolés en fin d'année 2020 et que trois d'entre eux ont fait un retour formel (CC Pays de l'Ourcq, CAMVS et CC Bassée Montois) quant à leur volonté de programmer ce projet dans leur PPI. Il est à noter que c'est également le cas pour la CC du Provinois. De plus, le Président précise qu'un calendrier triennal de déploiement sur les années 2022 à 2024 pourrait être envisagé.

Mme Virginie THOBOR demande comment la capacité d'emprunt du Syndicat évolue annuellement. M. Olivier LAVENKA indique que le passage d'un montant de redevance à 3M€ va avoir lieu très rapidement et que s'il s'agissait d'emprunter par exemple 12,5M€ à l'image de l'emprunt actuel, le montant des remboursements serait de l'ordre de 700 000€ annuels.

M. Olivier LAVENKA précise les éléments sur le rachat de COVAGE par SFR FttH Networks. Il rappelle que la Commission Européenne a autorisé ce rachat à certaines conditions notamment celle de procéder à la vente de sem@for77. Il indique que SFR FttH Networks a changé de nom et est devenu XP Fibre Network, le Président étant toujours Lionel Recorbet. Il indique qu'il y a eu une modification des contrats de sous-traitance ce qui explique certains arrêts de chantier. Désormais,

l'ensemble des nouveaux sous-traitants est connu. Ainsi, AXIANS, SOGETREL et CIRCET ont été remplacés par SADE et EOS TELECOM qui devraient prochainement reprendre les travaux.

M. Michel CHARIAU demande si ces modifications peuvent avoir un impact sur les marchés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat. Le Président précise qu'il n'y a pas d'impact.

M. Olivier LAVENKA précise les éléments sur le mode STOC duquel résulte de nombreuses dégradations du réseau. Il invite les membres de l'assemblée à visionner l'intervention de la nouvelle Présidente de l'ARCEP, Laure de la Raudière, lors de son audition par le Sénat. Le Président indique également la mise en place d'un formulaire dédié pour que les maires puissent faire remonter l'ensemble des dégradations constatées sur le réseau. A ce jour, il y a environ une cinquantaine de saisine dont certaines sur des PBO restés ouverts. Le Président propose d'initier une réflexion sur un conventionnement entre le Syndicat et les mairies, afin que ces dernières puissent intervenir pour fermer les PBO ouverts. Mme Daisy LUCZAK appuie cette proposition. Mme Marie-Pierre BADRE indique que certaines fois les modèles de boîtiers sont erronés. Le Président indique que sur le mode STOC, une motion va être présentée lors du prochain comité syndical. M. Michel CHARIAU appuie l'idée d'un conventionnement avec les mairies, dans l'optique d'intéresser les maires au fonctionnement des infrastructures numériques. M. Michael ROUSSEAU indique que l'ensemble de la population se plaint des dégradations sur le réseau. M. Christian PEUTOT rappelle que le délégué des EPCI peut être impliqué et jouer un rôle d'interface. Mme Marie-Pierre BADRE indique qu'il convient de réfléchir à un système d'amélioration. Mme Virginie THOBOR indique que la création de l'adresse email est une bonne idée, que cela montre les responsabilités de chacun et ainsi que les limites. Le Président indique que certains maires ont relayé l'adresse email dans les journaux municipaux. Mme Virginie THOBOR indique que cette démarche permet de localiser les points de vigilance. Le Président indique qu'il est constaté que l'ensemble du territoire seine-et-marnais est touché par les dégradations mais que tant que le mode STOC n'évolue pas sous l'impulsion de l'ARCEP et du Gouvernement, les dégradations risquent de se poursuivre.

Enfin, et avant de clôturer la séance, le Président rappelle la date du prochain Comité Syndical à l'Hôtel du Département le 14 avril 2021 en présentiel.

Fin de la séance 18h46.

Olivier LAVENKA  
Président de Seine-et-Marne Numérique



Daisy LUCZAK  
Secrétaire de Séance  
Déléguée du Département

